

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

Participez à sa surveillance

L'eau du robinet est en France l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent destiné à en **garantir la sécurité sanitaire.**

Le contrôle sanitaire de l'eau consiste notamment à réaliser des prélèvements au robinet des consommateurs par les préleveurs du laboratoire LABEO en charge de cette mission pour l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie.

Vous souhaitez contribuer à la surveillance de la qualité de l'eau potable en Normandie ?



Devenez consommateur témoin !

En tant que consommateur de l'eau du robinet, l'ARS Normandie vous propose de **devenir acteur du dispositif de surveillance de la qualité de l'eau distribuée dans les départements normands en autorisant la réalisation de prélèvements à votre domicile*.**

Inscrivez-vous



**prélèvements réalisés ponctuellement à domicile, et non de façon annualisée*



Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sont consultables :

- ✓ à la mairie de votre commune (où ils doivent être affichés) ;
- ✓ sur le site internet du Ministère de la santé et de l'accès aux soins.



L'ARS Normandie rédige annuellement une **fiche d'information** (appelée « fiche info-facture ») sur la qualité de l'eau qui est **jointe à votre facture d'eau**. Cette synthèse reprend les éléments analytiques issus du contrôle sanitaire et délivre des recommandations sanitaires.



Retrouvez comment lire une fiche infofacture sur le site internet de l'ARS Normandie.



Si vous constatez un **problème de qualité de l'eau** du robinet de votre domicile, contactez la mairie de votre commune ou votre distributeur d'eau.



Et pour toutes questions, rendez-vous sur le site internet de l'ARS Normandie
www.normandie.ars.sante.fr